



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du 1^{er} février 2017

Livre+

La CIIP apporte, à titre subsidiaire et sur projets, un soutien à l'édition, au livre et à la lecture

Complétant ses diverses actions intercantonales en faveur du développement culturel, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) lance sous le titre de *Livre+* deux appels à projets, l'un dans le cadre du soutien à l'édition, l'autre dans celui de la promotion du livre et de la lecture. Les candidatures sont à déposer jusqu'à la fin mars 2017.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) assure non seulement la coordination entre les cantons latins en matière de formation, mais également, sur le plan francophone, en matière de soutien aux activités culturelles. Ont ainsi été mis sur pied au fil des ans par sa conférence romande des chefs de service et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) des dispositifs de soutien à la création et la diffusion théâtrales professionnelles (sous la forme d'une association avec **Label+ théâtre romand** depuis 2010) et à la production cinématographique (depuis 2011 sous la forme de la fondation **Cinéforum** avec, en plus des cantons romands, les villes de Genève et Lausanne). Des résidences d'artistes dans quelques métropoles culturelles sont également mutualisées au sein de la CDAC.

En lançant aujourd'hui deux appels à projets, la CIIP inaugure une politique romande de soutien à l'édition, au livre et à la lecture. Cette action concrétise la décision prise en septembre 2015 par son Assemblée plénière, sur proposition de la CDAC, d'attribuer un appui concerté et subsidiaire au développement de ce domaine dans les cantons romands.

Dès 2017 et sur trois ans, la CIIP va ainsi consacrer près de 300'000 francs par année à des mesures qui viennent compléter l'action des communes, des cantons et de la Confédération. L'opération sera soumise à évaluation en 2019 avant d'être éventuellement élargie.

Mise au concours jusqu'au 31 mars de conventions de soutien

L'appel à projets destiné au **soutien à l'édition** s'adresse aux maisons d'édition domiciliées dans les cantons de Neuchâtel, Jura, Genève et Vaud, dans les districts francophones des cantons de Fribourg et du Valais, ainsi que dans les deux arrondissements francophone et bilingue du canton de Berne. Sélectionnés par un jury d'experts, les projets lauréats bénéficieront d'un soutien financier allant **de 10'000 à 50'000 francs par an**, pour une période d'un à trois ans, et feront l'objet de conventions de subventionnement avec la CIIP.

Ce premier dispositif a pour objectif de favoriser la diversité et le rayonnement de la production littéraire et intellectuelle romande (œuvres d'imagination et essais), par le biais de projets spécifiques, notamment l'édition de livres de poche comme vecteurs importants de diffusion culturelle. Les résultats attendus sont une plus grande visibilité de la littérature issue de la Suisse romande, avec une attention particulière portée à la provenance la plus équilibrée possible des projets, ainsi qu'un impact pour chaque maison d'édition choisie en termes de valorisation de son travail et de diffusion de ses productions.

Le second appel à projets vise **la promotion du livre et de la lecture** et repose sur un dispositif et une durée identiques, s'adressant aux divers organes déjà actifs dans ce secteur (associations, fondations, librairies, etc.) et domiciliés sur le même territoire. Le soutien pourra aller dans ce cas **jusqu'à 20'000 francs par an**.

La CIIP encourage par ce second dispositif les acteurs romands de la promotion du livre et de la lecture dans le développement de partenariats intercantonaux et interprofessionnels, dans le but d'élargir des actions locales à l'échelle du territoire romand et d'établir des passerelles entre le livre, la lecture et différents publics. Ces actions doivent correspondre aux intérêts et besoins des publics ciblés et peuvent prendre des formes variées : tournées de lectures-débats, performances littéraires, ateliers d'écriture, festivals, concours, etc. Les résultats attendus sont le déploiement d'actions existantes dans au moins deux cantons supplémentaires en Suisse romande, selon l'ampleur du projet de départ, et le renforcement avéré de partenariats entre les acteurs de la promotion du livre et de la lecture dans les cantons associés au projet concerné. Une attention particulière sera portée à la provenance la plus équilibrée possible des projets.

Tous les détails des appels à projets, notamment les critères d'éligibilité, figurent dans deux règlements qui peuvent être consultés sur le site web de la CIIP :

http://www.ciip.ch/domaines/politique_culturelle/projets

Contacts : **Christine Salvadé**, présidente de la conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC), cheffe de l'Office de la culture de la République et Canton du Jura,
tél. : 032/ 420 84 00 – 079/ 380 77 94 – christine.salvade@jura.ch

Olivier Maradan, secrétaire général de la CIIP, tél : 032/ 889 86 30 – 079/ 797 11 77 – olivier.maradan@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante-trois ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions centrales pour la Conférence et pour ses divers organes. (Voir <http://www.ciip.ch/>)

La CDAC

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) est chargée de la mise en œuvre des décisions de la CIIP relatives aux activités et collaborations culturelles dans les cantons. Elle étudie et propose à la CIIP des mesures de coordination ou des réalisations communes. Par le biais de la conférence suisse des chefs de service des affaires culturelles (KBK), elle est en lien avec Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture ainsi qu'avec la Conférence des villes suisses. Lieu d'échange d'informations et d'expériences entre cantons, la CDAC permet de promouvoir une politique culturelle cohérente en Suisse romande. (Voir http://www.ciip.ch/la_ciip/organisation/conferences/cdac)
